

CLUB ADEME INTERNATIONAL

-
21 novembre 2017

3 raisons d'utiliser la propriété intellectuelle

Me Guillaume HENRY

Avocat associé, cabinet SZLEPER HENRY Avocats

Pour protéger mes produits

- Le brevet fournit un monopole d'exploitation sur une partie d'une technologie
+ communication
- La marque garantit l'exclusivité de ses signes distinctifs
- Rôle *dissuasif* des droits de PI

Pour me protéger contre mes concurrents

- Savoir ce que font les concurrents & les autres
brevet = source d'information (qui fait quoi dans le domaine des green Tech)
- Négocier une coexistence pour sortir d'un contentieux

Pour valoriser mon entreprise

- Actifs incorporels = seul actif des start-up
- Convaincre les investisseurs
- Accès au crédit (nantissement de portefeuille)
- Eviter les surcoûts (ex. acquisition d'un logiciel sans les droits, contentieux avec un ancien salarié, etc.)

3 idées fausses sur la propriété intellectuelle

La PI, ça coûte cher

➤ Faux ! Ça dépend

La protection par le savoir-faire est suffisante

➤ Faux ! Le secret est toujours très relatif

Les droits de PI devrait garantir une protection à 100 %

➤ Faux ! Ce serait dangereux

Le brevet protège ce qui est nouveau, pas un produit.

La marque protège d' autant plus qu' elle est distinctive.

Bon anniversaire au Club ADEME International !

SZLEPER | HENRY
AVOCATS

23, AVENUE BOSQUET
75007 P A R I S
TÉL. +33 1 56 88 28 28
FAX +33 1 56 88 28 29
cabinet@szleper-henry.com